



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

SEANCE DU 26 JANVIER 2023

Date d'envoi de la convocation : 20 janvier 2023

Date de publication de la convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 26 janvier, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 19h30 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Secrétaire de séance : Estelle HAMEL

Etaient présents :

AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, GERVAIS Bertrand suppléant de ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves (A partir de 19h55), BAUDRY Jean-Marc, BELLIOT DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian, BERTEAUX Jean-Pierre, BOTTA Francis, BRANTHOMME Nicole, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIAN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCHEMIN Maurice, DUFILS Gérard, FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, LEJEUNE Michel suppléant de FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LEBRETON Robert, BRISION Fabienne suppléante de LEBRUMAN Pascal, BLANDAMOUR Martine suppléante de LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, MAUNOURY Jean-Luc suppléant de LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, MONTRIEUL-XAMENA Valérie suppléante de LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie,

OLIVIER Stéphane (jusqu'à 20h05) PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PIQUOT Jean-Louis, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SALLEY Philippe suppléant de SOINARD Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations :

AMBROIS Anne à FAGNEN Sébastien, ARRIVÉ Benoît à CATHERINE Arnaud, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, BOUSSELMAME Nouredine à LEJEUNE Pierre-François, BRIENS Eric à LEROSSIGNOL Françoise, BROQUAIRE Guy à SAGET Eddy, DUBOST Nathalie à MAHIER Manuela, DUCOURET Chantal à HURLLOT Juliette, DUVAL Karine à RONSIN Chantal, GENTILE Catherine à VASSAL Emmanuel, GERVAISE Thierry à Philippe LE CLECH, HULIN Bertrand à HUREL Karine, LEFER Denis à MARTIN-MORVAN Véronique, LEMOIGNE Jean-Paul à MOUCHEL Jacky, LEMOIGNE Sophie à VARENNE Valérie, LEROUX Patrice à ASSELINE Etienne, PLAINEAU Nadège à PERRIER Didier, ROCQUES Jean-Marie à LECHEVALIER Isabelle, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno, VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina, VIVIER Nicolas à DUFILS Gérard.

Absents/Excusés :

BARBÉ Stéphane, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BROQUET Patrick, COLLAS Hubert, DESTRES Henri, FALAIZE Marie-Hélène, FAUCHON Patrick, GIOT Gilbert, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LE POITTEVIN Lydie, LESEIGNEUR Jacques, MABIRE Edouard, MARGUERITTE Camille, PERROTTE Thomas, PIC Anna, RODRIGUEZ Fabrice, SIMON François, VIGER Jacques.

Quorum :

Nombre de membres : 192
Nombre de présents : 150
Nombre de votants : 171

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022

Décisions du Président rapportées au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Communication : présentation orale de « l'information sur les métiers et l'orientation, un enjeu pour le Cotentin »

- 1 - Convention d'objectifs avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin - Participation 2023
- 2 - Rapport d'activité 2022 du Conseil de Développement du Cotentin
- 3 - Annulation du partage de la taxe d'aménagement
- 4 - Contrat de concession entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la SPL de Développement Touristique du Cotentin - Avenant n°1
- 5 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes

- 6 - Désignation des représentants du Cotentin au comité syndical du Pôle métropolitain réseau Ouest-Normand
- 7 - Tarif des distributeurs des articles de natation
- 8 - Modification n°1 du règlement intérieur de la commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux du Bus Nouvelle Génération et du dossier-type de demande d'indemnisation.
- 9 - Cotentin Terre Bleue : Gestion et exploitation de la Cité de la Mer - Choix du mode de gestion et autorisation de lancement de la procédure - Modification

Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022 :

Le procès-verbal est approuvé.

Décisions du Président rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Le conseil communautaire prend acte.

Le Président présente aux conseillers les documents remis sur table :

- la feuille récapitulative des modifications et avis des commissions de territoire

Le Président :

« Je vous invite à regagner vos places. Les maires qui ne sont pas conseillers communautaires peuvent assister à la séance. Ils étaient présents tout à l'heure. Je dois excuser les membres du bureau qui m'ont demandé de le faire : Benoît ARRIVÉ, Eric BRIENS, Stéphane BARBÉ, Jean-René LECHÂTREUX et Catherine BIHEL. Comme à l'accoutumée, pour prendre la parole, vous aurez les micros. La séance est publique. Elle est retransmise sur la chaîne YouTube de l'agglomération. Je vous invite vraiment à regagner vos places. Lorsque vous prenez la parole, faites-le avec un débit raisonnable pour faciliter les opérations de sous-titrage, ne confiez pas votre télécommande lorsque vous quittez la séance. Lorsque vous êtes intéressés à une affaire, je vous demande de vous déporter du vote, ce sera le cas ce soir notamment sur les délibérations concernant la MEF et la SPL Tourisme. Il faut désigner un secrétaire de séance. Y a-t-il un volontaire ? Je rappelle que les contraintes sont plus importantes mais que ça reste tenable. C'était Madame LE GUILLOU la dernière fois. Y a-t-il un volontaire ? Madame HAMEL, je vous remercie. Vous retrouverez les décisions qui sont consultables sur Internet, dans la rubrique "documents administratifs" et les fiches récapitulatives des avis des commissions de territoire que vous retrouvez sur table. C'est une séance exceptionnelle, comme vous le savez puisqu'elle avait été programmée à la suite d'une évolution législative sur la taxe d'aménagement. Nous avons jusqu'au 2 février pour délibérer sur la suppression du partage auquel nous avons procédé. Le conseil d'aujourd'hui, exceptionnel, devait être un conseil très bref, mais attendu par vous, mes chers collègues, je le sais puisque nous tenons l'engagement que nous avons pris. Il sera un peu plus long, parce qu'on l'a étoffé avec un certain nombre de délibérations et des présentations sur lesquelles je vais revenir. Mais également parce que vous l'avez vu dans les commissions de territoire, nous avons les conclusions du rapport de la Chambre régionale des comptes, remis à la fin du mois de décembre. La règle est que lorsque la

Chambre régionale des comptes remet ses conclusions, il faut qu'il puisse en être pris acte au Conseil communautaire qui suit. C'était donc celui d'aujourd'hui. Je souhaite la bienvenue à deux personnalités, plutôt trois d'ailleurs. D'abord à Denis LÉBOUCHER, le directeur de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers de Normandie, Solène GARDIN, qui est notre animatrice orientation sur la zone du Cotentin, et Matthieu GIOVANNONE, président du Conseil de développement.

Nous aurons d'abord une présentation, faite à deux voix, par Denis LÉBOUCHER et Solène GARDIN, sur la question de l'orientation. Nous avons en effet profité du Salon des métiers qui se termine ce soir, à la Cité de la Mer, pour faire un point sur la politique déployée par l'agence dans le Cotentin sur ce sujet essentiel qui est le sujet de l'orientation. Sujet qui me tient particulièrement à cœur dans la casquette régionale qui est la mienne. Ce sujet est central et essentiel pour l'avenir de la jeunesse de notre territoire. Je l'écrivais dans une tribune à la fin du mois de décembre, l'orientation n'a jamais été aussi défaillante dans notre pays puisque le niveau de reproduction sociale n'a jamais été atteint dans notre pays. Il faut 4 générations pour qu'un enfant de milieu modeste puisse atteindre le salaire moyen, et un enfant de milieu aisé à 4,5 fois plus de chance de lui-même être dans un milieu aisé plus tard. C'est donc un problème majeur d'égalité des chances. L'évolution législative, c'est celle du 5 septembre 2018. Elle a confié aux régions le soin d'informer sur les métiers. L'orientation comporte la partie accompagnement psychologique des élèves qui est géré par l'éducation nationale, mais ce sont désormais les régions qui sont aux commandes avec une volonté claire qui est de faire de l'immersion, de faire le plus possible de rencontres entre les jeunes et le monde de l'entreprise pour développer les stages découverte qui sont essentiels, des stages qui permettent d'ouvrir ou de fermer les portes, qui permettent de tester concrètement un métier. Ça vaut mieux que des brochures, utiles mais qui ne suffisent pas à choisir le chemin de vie qui est celui du jeune, celui de son épanouissement personnel et de son insertion professionnelle. L'Agence de l'orientation qui a été créée propose 4 000 stages grâce à un réseau d'entreprises. Plus de 1 000 ont contractualisé avec l'agence, 1200 ambassadeurs-métier pour répondre aux jeunes. Ce sujet majeur, probablement le sujet le plus important des problématiques actuelles, compte tenu de ce que je viens de vous rappeler, nous allons faire en sorte que des jeunes puissent bénéficier du réseau des entreprises et que le stage de 3ème - il y a des professeurs dans la salle, je les salue - ou le stage découverte, ne soient pas des stages par défaut lorsqu'on n'a pas de contact pour le faire, ou par réseau au contraire et que ce ne soit pas vraiment un choix de cœur. L'agence propose ces stages. C'est une offre de services très importante. C'est aussi une volonté de dédramatiser le moment de l'orientation, en s'adressant en particulier aux parents, c'était le cas hier soir à la Cité de la Mer. Et c'est la territorialisation, faisant en sorte que les territoires puissent faire part de leurs initiatives, il y en a beaucoup ici, Denis LÉBOUCHER et Solène GARDIN y reviendront, pour mutualiser les moyens, encourager les bonnes pratiques et faire en sorte qu'un jeune puisse choisir son chemin professionnel en toute connaissance de cause. Nous accueillerons également tout à l'heure Matthieu GIOVANNONE qui présentera le rapport du CODEV, conseil de développement. Je salue la dynamique du CODEV, le travail qui est effectué. Nous sollicitons très souvent le Conseil de développement, lui-même se saisit de nos travaux et je m'en réjouis.

Nous aurons le rapport de la Chambre régionale des comptes sur lequel je vais dire quelques mots d'ores et déjà. D'abord, et c'est le but de la Chambre régionale des comptes, il est d'apprécier la situation financière de notre agglomération. Le périmètre de l'étude de contrôle se situe sur la période 2017-2020, c'est à dire le mandat précédent. Ce rapport est globalement très positif. Il rappelle que nos finances sont saines, que l'agglomération est bien gérée. Je voudrais remercier nos prédécesseurs, tant Président, Jean-Louis VALENTIN, que l'ensemble de l'exécutif précédent. Le directeur général des services de l'époque, Philippe MENUT et l'ensemble des équipes. C'est une bonne nouvelle d'avoir un rapport qui nous dit que nous sommes bien gérés. Deuxième série de remarques sur ce rapport, il y a plusieurs critiques, observations, qui sont faites sur la période 2017-2020, qui ont déjà trouvé une réponse dans ce mandat. Ces critiques sont liées au fait que nous étions dans le temps de la construction. Vous avez à la fois lu le rapport et eu les commissions de territoire. Ces critiques concernent par exemple une forme d'investissement qui n'aurait pas été suffisant et

de politique qui n'aurait pas eu suffisamment de contenu. Le mandat précédent, encore une fois, a fusionné 11 intercommunalités, a rassemblé 129 communes avec un modèle qu'il fallait construire très vite, des transferts de compétences qu'il fallait mettre en place très rapidement. Ces critiques sont en réalité caduques, parce que ce mandat y a donné une réponse avec un plan pluriannuel d'investissement qui porte ces investissements à 300 millions à l'horizon 2026-2027, en comptant les budgets annexes, avec une politique de programmation et une feuille de route particulièrement claires. Par ailleurs, les politiques d'habitat, les politiques de transport, de mobilité, de lutte contre les inondations, de gestion des déchets, de développement économique, d'enseignement supérieur et de la recherche ont désormais un contenu, dont vous voyez séances après séances qui est très concret et opérationnel. Donc des critiques qui sont surprenantes, on ne peut pas reprocher à quelqu'un qui vient de naître de ne pas savoir encore construit des politiques, c'est désormais le cas. Troisième série de remarques, à laquelle je tiens particulièrement, c'est que ce rapport fait des remarques qui dépassent un peu le cadre d'un rapport de la Chambre régionale des comptes, sur notre organisation.

Vous avez pu le constater, il y a eu de nombreux débats dans les commissions de territoire, donc des observations d'opportunités, non de légalité. Je voudrais être clair sur ce point. La Communauté d'Agglomération ne se construira jamais contre ses territoires. Nos différences sur le territoire sont une richesse. Je le répète dans toutes les cérémonies de vœux, l'harmonisation ce n'est pas l'uniformisation. C'est de faire en sorte que nous puissions construire avec nos territoires, en proximité. J'ai parfois entendu que les commissions de territoire n'avaient pas assez de grain à moudre ou n'avez pas assez d'utilité. La Chambre régionale des comptes dit le contraire. Elle considère que ces commissions sont trop présentes dans le circuit décisionnel. D'ailleurs, ce n'est ni une recommandation, ni une obligation de faire sur ce point, c'est une remarque dans le rapport. Moi je veux y répondre très clairement en disant que tout l'exécutif est engagé sur cette ligne. Les commissions de territoire sont non seulement consolidées et elles seront renforcées. Elles sont devenues les Maisons du Cotentin pour accueillir nos concitoyens qui sont en attente aujourd'hui de réponses, de retisser le lien social. Il n'est pas question de remettre en cause ce lien essentiel, ce fondement de l'agglomération qui repose sur une proximité effective avec des commissions de territoire qui jouent pleinement leur rôle. Sans les commissions de territoire, vous n'auriez pas pu débattre sur le rapport de la Chambre régionale des comptes. Je vais préciser d'ailleurs tout de suite, à la lecture d'une remarque qui m'a un peu surpris, c'est que ces commissions de territoire ne sont pas là pour filtrer ou empêcher les débats, mais elles sont là pour répondre à vos questions et faire en sorte que le débat au conseil communautaire soit un débat vivant, mais aussi où les questions techniques ont trouvé des réponses techniques dans les commissions de territoire auxquelles je tiens beaucoup, tant pour notre organisation, que pour l'accueil de la population. 11 Maisons du Cotentin qui sont désormais très fréquentées, en plus de notre bus du Cotentin, suivies par Christèle CASTELEIN, qui fonctionnent très bien. Je voulais d'ores et déjà faire ces remarques liminaires. Nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure. Je retiens qu'il y a très peu d'obligations de faire, c'est à dire d'obligations de correction, il y en a trois qui sont déjà corrigées. Il y a 4 recommandations qui ont déjà trouvé une réponse. J'y reviendrai tout à l'heure avec les vice-présidents qui répondront à vos questions si vous en avez de nouvelles. Ces recommandations ont trouvé des réponses opérationnelles dans ce mandat. C'est donc un rapport positif qui valide notre construction et l'action qui est désormais la nôtre. Voilà pour les quelques propos que je voulais avoir en ce début de conseil. Je vais laisser la parole à Denis Leboucher, directeur de l'Agence de l'orientation, qui va vous faire, avec Solène GARDIN, une présentation sur l'enjeu d'orientation sur notre territoire. »

Communication : « L'information sur les métiers et l'orientation, un enjeu pour le Cotentin »

Denis LÉBOUCHER, directeur de l'Agence de l'orientation, et Solène GARDIN, référente locale de l'agence, présentent l'agence régionale et ses actions sur le territoire au travers d'un Powerpoint.

Le Président :

« Merci pour votre engagement, que je connais au quotidien. J'insiste sur cette dernière initiative, Ambition Métier, à laquelle je tiens beaucoup, merci à tous les deux car j'ai beaucoup insisté pour la mettre en place rapidement. C'est d'essayer, un, de faire naître une ambition en quatrième et en troisième, grâce à des méthodes pédagogiques originales, pour que le jeune trouve son chemin. À l'issue, il y a un jury qui se réunit pour proposer un système de parrainage renforcé, et qui n'exclura pas ceux qui n'ont pas été retenus mais qui suivra particulièrement ces jeunes dans l'expérimentation en cours dans les collèges concernés. Jeunes qui seront suivis ensuite jusqu'en terminale. Ils vont présenter des projets au cours de la terminale pour que nous puissions valoriser financièrement leur projet. Leur projet peut être un projet d'enseignement supérieur, de métallurgie, de pâtisserie. L'idée, c'est de faire naître une ambition et de ne pas juger qu'une est supérieure à l'autre. Que l'enseignement supérieur peut être une voie pour certains, mais ce n'est pas la voie obligée. C'est ça aussi auquel on tient dans cette initiative, qui fait l'objet d'une expérimentation actuelle et que vous allez retrouver dans la délibération qui va être présentée par Jacques COQUELIN tout à l'heure, sur la MEF, à hauteur de 20 000 €, Ambition Métier Cotentin. On aura l'occasion d'en reparler et de mettre à l'honneur ces jeunes. Donc, prenez conscience que ce qui se joue ici est essentiel pour la jeunesse du Cotentin. C'est un territoire unique en termes de mobilisation, de dynamique économique et c'est le premier territoire de la région qui a proposé le plus de stages aux jeunes. 500 l'année dernière, ce n'est pas rien. Autant de jeunes qui ont pu tester des métiers qu'ils n'auraient probablement pas pu tester faute de réseaux disponibles. L'idée est d'offrir un réseau à ceux qui n'en ont pas, comme nous l'avons dit tous les trois. Voilà ce que nous voulions vous présenter. C'était important de faire un point d'étape un an après avoir signé la convention entre l'agence et l'agglomération. Régulièrement, on fera des points d'étape sur ce sujet majeur. Merci à tous les deux de votre engagement. J'ouvre les questions. Monsieur LEJAMTEL. »

Ralph LEJAMTEL :

« Je sors un petit peu du cadre pour parler des plus âgés, des apprentis qui sont plus âgés. Ce serait intéressant de savoir combien il y en a sur le Cotentin, sur quelles communes et dans quelles entreprises ils peuvent être, les artisans, etc. Je fais le lien avec la question du logement. La nécessité pour les apprentis qui ont plus de 18 ans jusqu'à 25, par exemple, de pouvoir se loger. Là, il y a un sujet à réfléchir. Il y a un certain nombre de communes, dans le Lot-et-Garonne par exemple, qui ont mis en place un système qui s'appelle "Apprentoit". Ce système reprenait des logements vacants. Le bailleur faisait une reprise à l'euro symbolique auprès de la commune, mais il le mettait en location à un apprenti à moins de 100 € par mois. Il y a une piste à creuser sur des choses déjà mises en place. Pour que la collectivité puisse le suivre, comme une politique publique à mettre en place, au moment du PLH avec Martine. Elle nous avait présenté les objectifs de recruter les jeunes salariés etc, mais je pense qu'il y a un focus à faire sur les apprentis, mais encore faudrait-il qu'on ait cet élément cartographique, combien sont-ils et où dans le Cotentin. »

Le Président :

« C'est noté, merci Monsieur LEJAMTEL de cette question. On peut avoir cette cartographie, je pense, ça va peut être prendre un peu de temps parce que ce n'est pas des données faciles à collecter, Monsieur LEBOUCHER ? »

Denis LEBOUCHER :

« Depuis la réforme de l'apprentissage il y a trois ans, auparavant, c'était les régions qui avaient un compteur agrégé de l'ensemble des données d'apprentissage. Depuis trois ans, c'est complètement éclaté au niveau des filières et des OPCO, c'est un terme barbare. Aujourd'hui, c'est à la DREETS, donc à l'État. Il faut agréger 11 fournisseurs de données, donc nous, on attend déjà les volumes en Normandie de manière précise et on espère avoir les déclinaisons par territoire, comme vous le souhaitez. »

Le Président :

« C'est une réforme qui avait eu juste un côté positif, qui était d'augmenter l'âge des apprentis à 30 ans. Pour le reste, on en avait parlé à l'époque, mais il y a eu une libération qui a fait que les CFA peuvent se monter très facilement sans agrément. Mais en tous cas, sur la question de la connexion avec le logement, c'est un vrai sujet. On avait essayé d'y travailler à l'époque avec la région et Action Logement, ça n'avait pas été une initiative totalement concluante et vraiment pas simple. Avez-vous d'autres questions ? Oui, Madame VARENNE. »

Valérie VARENNE :

« Merci, Monsieur le Président. Je ne remettrai pas en cause ce qui vient d'être présenté, qui est intéressant pour faire découvrir les métiers de l'industrie. Mais vous savez qu'il y a des métiers qui restent bien en souffrance, qui sont les métiers du soin, les métiers d'aide à domicile. Comment rendre attractifs ces métiers, notamment auprès des jeunes de quatrième et de troisième, sachant qu'il faut accentuer, quand on parle d'égalité professionnelle... C'est autant qu'on puisse retrouver des filles dans l'industrie et des garçons dans les métiers du soin. Je voulais souligner cette problématique, on pense souvent aux grands donneurs d'ordre mais moi je pense aujourd'hui à tous les métiers, les services de maintien à domicile, les associations, l'hôpital qui tire la sonnette d'alarme sur tous les métiers du soin qui sont très très peu aujourd'hui plébiscités. »

Le Président :

« Merci Madame VARENNE. Je précise que les initiatives qui sont portées par l'agence ne traitent pas que des métiers de l'industrie mais de tous les métiers. Notamment les métiers du soin, de l'aide à la personne de façon générale, des services. Et, que toute entreprise, service public ou service privé, peut rejoindre la plateforme pour proposer des stages et des ambassadeurs. Les ambassadeurs, c'est un collaborateur, c'est un agent public. Vous pouvez l'être dans vos différents métiers, être ambassadeur sur un métier. Pour donner des conseils aux jeunes, lui dire comment fonctionne le métier, lui proposer un stage dans votre établissement. C'est, me semble-t-il, comme ça qu'on crée des déclics et qu'on change l'image des métiers. D'ailleurs, changer l'image des métiers, c'est aussi de dire quels sont tous les droits, les contraintes, tout l'environnement du métier, ce n'est pas enjoliver la réalité, mais faire en sorte qu'elle soit connue en dehors du catalogue ou de la brochure. Donc, notre initiative n'est pas limitée dans le champ. Tout le monde peut rejoindre la plateforme, entreprise, service public ou vos métiers ou fonctions respectifs. La structure ACAÏS s'est d'ailleurs engagée dans la plateforme. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Madame ANTOINE. »

Joanna ANTOINE :

« Bonsoir. Joanna ANTOINE, Teurthéville-Bocage, Val de Saire. Je parle en tant qu'élue référente jeunesse du pôle du Val de Saire, je voulais savoir si le partenariat de l'Agence régionale de l'orientation et de la formation, ainsi que la MEF et notre communauté d'agglomération, seraient prêtes à faire une action pour soutenir le financement du BAFA auprès de nos jeunes. On manque énormément de saisonniers. Aujourd'hui, les jeunes ne peuvent pas, pour certains, financer un BAFA qui coûte entre 1000 et 1200 €. Je voulais savoir si éventuellement ils pouvaient être accompagnés financièrement. »

Le Président :

« Denis LEBOUCHER va répondre mais là, l'agence de l'orientation ne peut pas financer ça puisque nous sommes sur le périmètre de l'orientation. Je laisse Denis LEBOUCHER vous apporter des précisions. »

Denis LEBOUCHER :

« Au niveau de la Région, il faut savoir que dans le cadre du dispositif "Atouts Normandie", il y a une aide. Évidemment, ça ne couvre pas. C'est un coup de pouce qui est donné par la Région à tous les jeunes qui s'inscrivent dans le dispositif Atouts. »

Le Président :

« Ce n'est pas l'agence qui pourra financer, ce n'est pas son périmètre. Monsieur LEGOUET. »

David LEGOUET :

« Merci. C'était juste pour répondre à la question. Le financement, l'aide pour le BAFA, il faut que la famille saisisse la CAF. La CAF aide beaucoup sur ce dispositif, pour la formation BAFA. C'est vraiment là où vous allez trouver une réponse de financement, auprès de la CAF. »

Le Président :

« Merci Monsieur LEGOUET de cette précision. Y a t'il d'autres interventions avant de libérer nos deux intervenants ? Merci beaucoup, Denis et Solène. Vous pouvez participer à nos débats, mais on peut vous libérer par ailleurs. Merci infiniment. On peut les applaudir et les remercier de la clarté de leur présentation. Je vous proposerai qu'ils puissent intervenir régulièrement dans le cadre du conseil communautaire pour faire un point notamment sur l'initiative Ambition Métier.

Je vais laisser la parole maintenant à Jacques COQUELIN pour présenter la première délibération sur la MEF avec une subvention qui est revue à la hausse. Mais je dois d'abord faire approuver le procès-verbal de la précédente session. Je n'ai pas vu d'observation. Il est donc réputé approuvé.

Je reviens à la délibération sur la MEF qui sera présentée par Jacques COQUELIN, en l'absence de Catherine BIHEL, mais aussi parce qu'un certain nombre d'élus, dont Catherine BIHEL d'ailleurs, ne peuvent pas prendre part au vote sur cette délibération qui va augmenter le budget de la MEF, notamment sur cette initiative. Tous les élus qui ne peuvent pas prendre part au vote devront bien le signaler à l'issue de la présentation de Monsieur COQUELIN, à qui je laisse la parole. »

Délibération n° DEL2023_001

OBJET : Convention d'objectifs avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin - Participation 2023

Rapporteur : Jacques COQUELIN

Exposé

Le code du travail prévoit que les collectivités et leurs groupements concourent au service public de l'emploi notamment en participant aux maisons de l'emploi et aux structures d'insertion destinées aux publics les plus éloignés de l'emploi. Ces actions sont menées sur notre territoire par la Maison de l'Emploi et de la Formation, association créée en 1991 à l'initiative des communautés de communes des Pieux, de la Hague et de la CUC.

Par délibération n° 2017-176, le conseil communautaire a approuvé l'inscription dans les statuts au 01 janvier 2018 de la compétence facultative ainsi libellée : « Soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin et aux dispositifs d'insertion par l'emploi suivant les dispositions du code du travail ». Ceci implique la participation, en particulier financière, de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, en lieu et place des communes, dès 2018, pour tous les dispositifs portés par la MEF tels que visés précédemment.

Il s'agit des activités suivantes :

- La MEF, suivant le label qui lui a été attribué le 07 décembre 2015, agit pour anticiper et accompagner les mutations économiques, et contribuer au développement local de l'emploi (ingénierie des clauses sociales, appui aux projets de créations d'activités...).
- La MEF porte également la « mission locale » qui a pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale.
- Elle anime aussi la MIFE (Mission d'Information sur la Formation et l'Emploi).
- La MEF porte le PLIE, dispositif qui permet un accompagnement spécifique et individualisé pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le conseil a approuvé le 6 avril 2021 la signature d'une convention d'objectifs pluriannuelle (2021/2022/2023) précisant les modalités de soutien à l'association, dans le cadre de la qualification de certaines activités de l'association (mission locale, PLIE). Il est prévu en particulier, que le Conseil fixe chaque année la participation financière à l'association.

La MEF a mis en œuvre son plan d'actions sur la base d'une offre de services répartie sur le périmètre de l'agglomération. Pour mémoire, les orientations stratégiques sont les suivantes :

- Accompagner les mutations économiques du territoire pour répondre aux besoins en compétences des employeurs,
- Promouvoir les métiers du Cotentin et informer / orienter les habitants,
- Accompagner les jeunes et les publics en insertion vers l'emploi et la mission locale et le PLIE,
- Renforcer la proximité des services de la MEF pour faciliter leur accessibilité,
- Poser un cadre stratégique et intégrateur de la MEF.

Ces grandes orientations sont déclinées de manière opérationnelle.

Pour 2023, les priorités de la MEF porteront notamment sur la poursuite de certaines actions déjà entamées et inscrites dans les orientations stratégiques, comme par exemple, l'adaptation des permanences délocalisées aux besoins identifiés, mais aussi, sur la réalisation d'actions de communication sur les services existants vers les habitants en milieu

rural, le développement d'actions collectives sur les informations métiers, des interventions en entreprises, la tenue d'ateliers thématiques sur la mobilité, la construction de parcours spécifiques adaptés aux jeunes, etc.

L'agglomération est sollicitée pour un montant de 652 423 euros, soit 43 884 euros de plus qu'en 2022. Cette augmentation s'explique par la prise en compte d'une partie de l'inflation ainsi que par la participation au dispositif Ambition Métier Cotentin, en lien avec l'Agence Régionale d'Orientation, qui est une expérimentation proposée à des jeunes du Cotentin de découvrir et de s'informer sur des métiers et des formations présentes sur le territoire.

Quant aux modalités de versement, les articles 3.3 et 5 de la convention d'objectifs sont modifiés. Le versement de la subvention interviendra désormais en début d'année N pour un montant qui n'excédera pas le montant versé l'année N-1. Le solde sera quant à lui versé après le vote du budget de l'année N.

Le Président :

« Est-ce que vous avez des questions ? J'ai eu des questions dans les commissions de territoire, notamment sur le montant de la subvention à la hausse, malgré la baisse du taux de chômage. On peut faire un lien tout à fait légitime mais il se trouve que les publics qui restent en situation de demande d'emploi, ce sont les publics les plus éloignés de l'emploi et les plus compliqués à aller chercher. Ça implique donc des dispositifs plus complexes à mettre en œuvre. Je ne vois pas de questions. Donc, il faut que vous puissiez vous déclarer quand vous ne pouvez pas prendre part au vote. Je vous invite à lever la main et à appuyer sur la touche 4. C'est bon ? Hubert LEFÈVRE, Valérie VARENNE, tous les membres de la MEF, en réalité, j'ai dit Hubert LEFÈVRE, mais c'est Hubert LEMONNIER. J'ai deux Hubert dans mon axe. C'est bien Hubert LEMONNIER qui est à la MEF. Je ne prends pas part au vote non plus, bien que j'y siége au titre de la Région, je pourrai formellement mais le mieux c'est de ne pas prendre part au vote. Madame HÉBERT. Il faut être très vigilant sur ces affaires. C'est un peu fastidieux, mais les jurisprudences sont abondantes en la matière. On peut ouvrir le vote. Le vote est ouvert. »

Mesdames Nathalie DUBOST, Karine HEBERT, Véronique MARTIN-MORVAN, Valérie VARENNE et Messieurs Daniel DENIS, Hubert LEMONNIER et David MARGUERITTE ne prennent pas part au vote.

Le Président ouvre le vote.

Le Président :

« Pardon, il n'y avait pas de touche 4 en réalité. C'est pour ça que ça ne fonctionne pas. C'est pour ça qu'on vous a demandé de vous signaler. »

«

Nombre de membres : 192

20h24

Nombre de votants : 164

Pour : 148 - Contre : 0 - Abstentions : 16

La délibération est adoptée.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Autoriser** le versement à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin de la participation pour l'année 2023.
- **Dire** que la dépense sera imputée au budget principal, compte 6574, ligne de crédit n°58672.

- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président :

« Le rapport suivant va être introduit par Yves ASSELINE en charge de cette question, le Conseil de développement, ensuite Matthieu GIOVANONNE, Président du Conseil de développement, aura dix minutes pour faire le rapport d'activité. »

Délibération n° DEL2023_002

OBJET : Rapport d'activité 2022 du Conseil de Développement du Cotentin

Rapporteur : Yves ASSELINE

Exposé

Conformément à l'article 88 de la loi NOTRe, le conseil de développement est tenu de transmettre un rapport d'activité annuel au conseil communautaire pour qu'il soit mis en débat. C'est dans ce cadre que vous est soumis le rapport d'activité 2022, en annexe à la présente délibération.

La transmission de ce rapport d'activité est l'occasion pour vous, élus du conseil communautaire, de constater la dynamique de travail du conseil de développement, mais surtout d'évoquer ensemble les sujets sur lesquels il vous paraît important que cette assemblée travaille.

L'année 2022 aura été marquée par la mise en œuvre effective de la charte de partenariat entre l'agglomération et le conseil de développement permettant de valoriser les travaux et d'instaurer un dialogue avec les élus référents lorsqu'un avis est rendu. Il est important que les propositions du conseil de développement puissent être débattues avec les élus.

Par ailleurs, le conseil de développement aura été sollicité au cours de l'année sur de nombreux sujets et documents stratégiques communautaires : avis sur le projet alimentaire territorial, saisines sur la place du Cotentin dans l'exploration des grands fonds marins et l'évolution des modes de collecte des déchets.

Le Conseil de Développement s'est aussi attaché à renouveler le « défi mobilité » pour la troisième année consécutive afin de venir questionner la mise en œuvre du nouveau réseau « Cap Cotentin » et échanger sur la pratique des usagers.

Enfin, la fin d'année 2022 aura été marquée par le lancement des travaux du bureau du conseil de développement sur la vision prospective du Cotentin à l'horizon 2050.

Matthieu GIOVANONNE :

« Merci, Yves. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, merci beaucoup pour le temps que vous allez m'accorder. Je vais être court, je vous rassure, sur la présentation du rapport d'activité du Conseil du développement du Cotentin. Je vais tout d'abord... David l'a évoqué tout à l'heure, d'abord une certaine fierté du travail accompli en 2022 par le Conseil de développement puisqu'on se compare avec les autres conseils des autres territoires, eh bien, sur le Cotentin, le conseil fonctionne. Le Conseil de développement, pour mémoire, c'est une instance qui n'est pas délibérative, composée de personnes 100 % bénévoles. Il n'y a pas d'indemnités. Nous avons été nommés par le Cotentin, pour le

Cotentin. Nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement ou de contre-pouvoir ou je ne sais quoi. Par contre, nous sommes des personnes d'entreprises, des représentants d'associations, des représentants de la société civile qui ont envie de contribuer aux travaux qui sont les vôtres, chers élus, notamment sur les positions que vous devez prendre au vu de certaines délibérations, notamment sur les orientations que doit se fixer le Cotentin. C'est la raison pour laquelle un Conseil de développement existe. Bien sûr, c'est fixé par la loi pour un EPCI de plus de 50 000 habitants, mais nous, on n'est pas juste constitués parce qu'il le faut. On s'est aussi constitués et on participe parce qu'on en a envie. C'était aussi important de le rappeler.

Comme vous le savez, vous avez dû recevoir dans vos tablettes, m'a-t-on dit, au cours de la semaine dernière, le rapport d'activité, donc je ne vais pas faire non plus l'exercice de tout lire. Non. Néanmoins, nous avons donc au travers de réunions de bureau, de réunions plénières, de groupe de travail, cet espace de rencontre et d'échange qui a pour objectif de faire des propositions aux élus du Cotentin sur les saisines de l'agglomération et aussi des autosaisines, puisque nous pouvons aussi nous permettre de nous autosaisir sur des sujets qui nous paraissent importants. Ensuite, nous ferons des propositions à l'agglomération que vous retiendrez partiellement ou pas du tout, ou en totalité, c'est votre choix, c'est vous qui êtes élus.

Je voulais aussi remercier bien sûr David MARGUERITTE, le Président du Cotentin pour la confiance renouvelée et les nombreux échanges privilégiés tout au long de l'année. Nous travaillons et échangeons ensemble régulièrement. L'année 2022 fut rythmée par de nombreux travaux, notamment sur le Projet Alimentaire Territorial, sur la politique Déchets, sur la stratégie maritime, les grands fonds marins, le défi mobilité que nous avons renouvelé en 2022 et l'autosaisine que nous avons faite avec Cotentin 2050 sur les perspectives du Cotentin en 2050. On avait envie de se saisir de ce sujet en étant un peu rêveur. Ça n'empêche pas de le faire au titre du Conseil de développement. Beaucoup se sont mobilisés et ont contribué. Je les remercie vivement.

L'année 2022, c'est aussi la mise en œuvre de la charte. L'année dernière, vous avez délibéré sur la charte de partenariat entre le Conseil de développement et l'agglomération, sur cette réciprocité de saisine et d'autosaisine, pour qu'il y ait une traçabilité, pour qu'on puisse avoir des échanges avec vous, les élus. Et justement, cette charte aura permis de valoriser les travaux et d'approfondir la coopération entre les deux entités.

Sur les séances plénières, nous avons travaillé sur le Programme Local de l'Habitat, sur la politique Déchets, sur la politique de transport et sur le Plan Alimentaire Territorial. Un grand merci. À chaque fois que nous faisons une plénière, nous invitons le vice-président en charge des sujets à venir présenter et échanger le pourquoi nous sommes saisis. Un grand merci à Madame GRUNEWALD pour le PLH, Edouard MABIRE sur les déchets, Arnaud CATHERINE et Stéphane BARBÉ sur la mobilité, et Antoine DIGARD sur le PAT. En 2022, la composition du bureau a changé, et je salue Estelle HAMEL, ici présente, avec le départ de trois vice-présidents pour des raisons professionnelles, je vous rassure, ou des incompatibilités comme c'est le cas pour Estelle puisqu'elle est maintenant élue. Je rappelle que le Conseil de développement ne peut pas être composé d'élus du territoire pour des raisons évidentes. Suite à ce départ, le Conseil de développement a été enrichi d'une nouvelle personne avec Sylvie DELAUNAY comme vice-présidente. Je remercie et souhaite une bonne continuation à Fabienne BARBÉ, à Vincent MADUPOUIT et à Estelle HAMEL. Je remercie les vice-présidents et présidentes du Conseil de développement, puisque nous sommes tous bénévoles, nous le faisons sur notre temps libre. Nous arrivons malgré tout à faire presque une à deux réunions par semaine. C'est quand même assez riche et assez conséquent. Je remercie Anne-Cécile et Guillaume qui sont les deux salariés de l'agglomération détachés pour faire fonctionner le Conseil de développement sans qui ce serait compliqué. Le PAT, Antoine DIGARD est venu le présenter. Nous avons déjà travaillé en 2021 puis en 2022. Il y a eu des retours adressés à l'agglomération sur les préconisations qui ont été les nôtres. On va encore travailler sur la politique communautaire des déchets. Suite au diagnostic et à la présentation d'Edouard MABIRE, nous allons nous saisir sous forme d'ateliers et groupes de travail. Les grands fonds marins, nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises et avons fait une présentation. Maintenant, la balle est dans le camp de l'agglomération si j'ose dire ça comme ça.

Nous nous sommes autosaisis sur le Cotentin perspectives 2050, c'est quoi ? Nous l'avons axé autour de 4 points. Le Cotentin en 2050 autour de cette notion de société inclusive, l'homme au cœur du Cotentin. Un développement équilibré, ça veut dire un maillage des centre-bourgs, renforcement des pôles de proximité, un développement qualitatif et non quantitatif et un territoire intégré aux changements de paradigmes de la société, donc autonomie là où c'est possible et répondre aux besoins extérieurs quand nous en sommes capables. Ces trois exercices de défi de mobilité qui ont permis aux habitants du Cotentin de faire un retour au travers de ce défi des difficultés, des points forts et des points faibles de ce qui a été lancé à travers Cap Cotentin et des services desservant l'ensemble du territoire. C'est un vrai outil incroyable qui a été mis sur le territoire du Cotentin. Si on devait le comparer à l'échelle nationale, il est incomparable. Il était important au travers de ce défi de permettre aux habitants de faire remonter leur ressenti et ce qu'ils ont pu vivre au travers de la question de la mobilité. Nous sommes contents que l'agglomération ait repris ce défi sous forme d'ambassadeurs. Les usagers de Cap Cotentin vont pouvoir prendre la suite et permettre de faire remonter ce qui ne va pas bien et ce qui va bien au travers de la mobilité sur le Cotentin. Les perspectives pour 2023, nous nous sommes fixés de travailler l'organisation interne au travers de la création d'un site Internet que nous souhaitons pouvoir rendre plus accessible à chacun d'entre nous, la mise en place d'une newsletter trimestrielle auprès de nos membres et la création d'un réseau de Conseil de développement à l'échelle de la Normandie, ce que nous avons imaginé avec le Président, David MARGUERITTE. Les saisines continuent à arriver, et tant mieux, sur le sujet de la politique des déchets, de la politique de l'eau avec l'harmonisation des tarifs par exemple, la stratégie maritime également. L'autosaisine, c'est concernant le Cotentin 2050, les défis, nous continuerons à en faire. On est en train de réfléchir à ça, notamment sur la perspective 2050. On imaginait pouvoir solliciter les écoles. Ce sont eux qui vont être concernés par ce sujet en 2050. Les jeunes auront l'âge de pouvoir prendre des décisions. On imagine faire ça. Et aussi de pouvoir regarder les échanges que j'ai pu avoir avec certains d'entre vous, je me rends compte de la méconnaissance de ce qu'est le Conseil de développement. Je vous propose, et on construira ça ensemble au travers des 12 mois, de pouvoir intervenir lors des réunions des commissions de territoire pour échanger avec vous, les élus du territoire, pour répondre à la question et sur quoi on pourrait être saisis au travers de l'agglomération et non pas de votre commune, ce n'est pas possible. Le Conseil de développement a une échelle du territoire communautaire. Néanmoins, vous pouvez faire remonter auprès du Président et de vos vice-présidents, la possibilité de pouvoir nous saisir. C'était une meilleure solution de pouvoir faire connaissance de façon plus intime au travers des commissions de territoire pour venir échanger avec vous sur les perspectives, sur ce qu'est le Conseil de développement et comment on peut travailler ensemble. Je termine. Merci beaucoup. »

Le Président :

« Merci beaucoup. Le délai est respecté. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je voudrais féliciter les travaux du CODEV, la qualité de nos échanges, le fait que les vice-présidents sont très engagés. Nous avons eu une réunion récente avec Manuela MAHIER et les membres du CODEV sur la question des fonds marins. C'est vraiment complètement le rôle que j'avais souhaité au début, un rôle pour faire remonter les propositions de la société civile. Je remercie le président du CODEV de son dynamisme pour porter ces sujets. Merci beaucoup. Des présentations seront faites dans les commissions de territoire. On peut applaudir Matthieu GIOVANNONE. Il faut voter pour prendre acte que nous avons bien consulté ce rapport. »

Monsieur Daniel DENIS ne prend pas part au vote

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192

20h39

Nombre de votants : 170

Pour : 164 - Contre : 0 - Abstentions : 6

La délibération est adoptée.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Prendre** acte du rapport d'activité 2022 du Conseil de Développement du Cotentin,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° DEL2023_003

OBJET : Annulation du partage de la taxe d'aménagement

Rapporteur : David MARGUERITTE

Exposé

L'article 109 de la loi de finances pour 2022 rendait obligatoire le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal, précédemment facultatif.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération a délibéré le 28 juin 2022 (délibération n° DEL2022_072) pour adopter le principe de reversement d'une partie de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté d'agglomération.

Cette part a été fixée de façon forfaitaire à 20 % pour les 118 communes membres ayant institué un taux de taxe d'aménagement.

En parallèle, la communauté d'agglomération s'est engagée à reverser l'intégralité des sommes perçues du fait de ce partage, dans l'enveloppe des fonds de concours attribués aux communes membres.

Depuis, la dernière loi de finances rectificative pour 2022 est revenue sur ce partage de la taxe d'aménagement pour le rendre à nouveau facultatif. Elle précise également que les modalités de partage facultatif peuvent être fixées librement par les EPCI, validant ainsi, à posteriori, la méthode mise en place en 2022 par la communauté d'agglomération.

L'article 15 de cette loi de finances permet également aux collectivités locales de revenir sur le partage mis en place en 2022, par une délibération prise dans un délai de deux mois à compter de la promulgation de cette loi (1^{er} décembre 2022).

Il est donc proposé d'annuler le partage de la taxe d'aménagement mis en place en 2022.

Le Président :

« La délibération faisait l'objet initialement de la convocation de ce conseil inhabituel dans le calendrier, à savoir l'annulation du partage de la taxe d'aménagement. On ne va pas passer beaucoup de temps dessus. Vous vous rappelez des débats complexes. L'agglomération n'avait absolument pas demandé à ce que l'on procède à un partage de cette taxe d'aménagement. C'était bien la loi de finances qui nous contraignait à le faire. On avait dû le faire. Toutes les agglomérations ou communautés de communes ne l'avaient pas encore fait puisqu'elles avaient jusqu'à la fin de l'année. Toutes les agglomérations ne l'avaient pas encore fait. Plusieurs collègues attendaient le débat parlementaire pour inscrire à l'ordre du jour du mois de décembre. Nous l'avons fait dès lors que la loi a été connue. Nous avons trouvé un partage à 80/20. Sur la très bonne idée de Jacques COQUELIN, nous avons intégré le fait que les 20 % de ressources supplémentaires allaient alimenter les fonds de concours. Ça ne sera pas le cas puisque l'agglomération n'aura pas de ressources

supplémentaires. Néanmoins, nous resterons bien à 3 millions mais, avec Christèle CASTELEIN, nous continuerons à étudier avec bienveillance les projets. On va annuler le partage. Nous avons jusqu'au 2 février pour le faire. Il est conseillé aux conseils municipaux de délibérer à nouveau pour annuler le partage, ce n'est pas une obligation mais c'est bien de le faire pour la clarté. C'est aussi l'occasion d'informer vos conseillers municipaux que le partage est bien annulé. Je ne pense pas qu'il y ait de questions de ce fait. S'il y en a, n'hésitez pas. Le tableau de vote est ouvert. C'est préférable de prendre une délibération, même si ce n'est pas obligatoire. Le vote est ouvert. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192 20h42

Nombre de votants : 171

Pour : 164 - Contre : 0 - Abstentions : 7

La délibération est adoptée.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Annuler** le partage de la taxe d'aménagement mis en place en 2022.
- **Annuler** la délibération n° DEL2022_072 du 28 juin 2022 portant partage de la taxe d'aménagement.
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président :

« La délibération suivante sera présentée par Jacques COQUELIN, puisqu'il s'agit du contrat de concession avec l'Office de tourisme et étant Président, je ne participerai donc pas aux échanges étant donné que ça concerne l'Office du tourisme. Je lui laisse la parole. »

Le Président se retire.

Délibération n° DEL2023_004

OBJET : Contrat de concession entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la SPL de Développement Touristique du Cotentin - Avenant n°1

Rapporteur : Jacques COQUELIN

Exposé

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant *nouvelle organisation territoriale de la République* (NOTRe) a rendu les communautés d'agglomération compétentes de plein droit en matière de «promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme» en lieu et place des communes membres (article L. 5216-I-1° du Code général des collectivités territoriales – CGCT).

Dans ce cadre, il a été décidé de créer une société publique locale (SPL) afin de lui confier la mission d'office de tourisme communautaire. Pour ce faire, par délibération du 29 juin 2017, la Communauté d'Agglomération a autorisé la création de la SPL de Développement Touristique du Cotentin, dont elle détient la majorité du capital.

De même, le conseil communautaire a approuvé, par délibération du 7 décembre 2021, les termes de la concession de service public, qui fixe les conditions dans lesquelles la SPL se voit confier la gestion et la mise en œuvre des missions de l'office de tourisme communautaire de 2022 à 2025.

Au terme de la première année de ce nouveau contrat, il convient d'actualiser la concession de service public sur les points suivants :

- Mettre à jour la liste des biens (cf. annexe2),
- Actualiser la liste des locaux affectés à la mission (cf. annexe 4),
- Valider les tarifs 2023 (cf. annexe 5),
- Arrêter la valeur du fond d'investissement qui s'élève à 145 757,72 € au 1^{er} janvier 2022 et d'en prolonger l'usage pour la présente concession,
- Apporter une subvention d'investissement de 185 000 € pour l'aménagement du nouveau bureau d'information touristique de Saint-Vaast-La Hougue / Ile Tatihou (cf. annexe 6)

Mesdames Manuela MAHIER, Odile THOMINET et Messieurs Yves ASSELINE, Francis BOTTA, Daniel DENIS, David LEGOUET, David MARGUERITTE, Serge MARTIN, Jean-Pierre MAUQUEST ne prennent pas part au vote.

Jacques COQUELIN ouvre le vote.

Nombre de membres : 192

20h45

Nombre de votants : 162

Pour : 155 - Contre : 0 - Abstentions : 7

-

La délibération est adoptée.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Autoriser** la signature de l'avenant n°1 à la délégation de service public pour la mise en œuvre des missions de l'office de tourisme communautaire et de l'ensemble des pièces afférentes.
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur David MARGUERITTE reprend la présidence.

Délibération n° DEL2023_005

OBJET : Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes

Rapporteur : David MARGUERITTE

Exposé

Par courrier en date du 29 décembre 2022, la Chambre régionale des Comptes de Normandie a transmis son rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour les exercices 2017 à 2020.

Ce rapport est aujourd'hui présenté au conseil communautaire, en application des dispositions de l'article L 243-6 du Code des juridictions financières.

L'article 243-6 du Code des juridictions financières précise en effet que *«le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat. Il est publié, accompagné le cas échéant des réponses écrites mentionnées à l'article L. 243-5, à l'issue de ce débat et, au plus tard, dans un délai de deux mois suivant sa communication par la chambre régionale des comptes à l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public. »*

Une première réponse écrite, au sens de l'article L 243-5 du Code des juridictions financières, a été transmise à la Chambre régionale des Comptes et figure en annexe du rapport d'observations définitives.

Elle rappelle le contexte de création de l'agglomération et la priorité donnée alors à la continuité du service public, puis l'engagement dans les années qui ont suivi d'une dynamique communautaire au service du territoire du Cotentin.

Elle met en avant la volonté de l'agglomération d'assumer pleinement ses compétences et ses ambitions pour le territoire, tout en assurant l'équilibre territorial et la prise en compte des spécificités locales.

Elle assure enfin la Chambre de la volonté de l'agglomération de poursuivre dans une voie de progrès et d'efficacité, et évoque les actions d'amélioration et de consolidation engagées à cet effet depuis 2020.

Il est précisé que l'article L 243-8 du Code des juridictions financières prévoit que *« le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat. »*

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire est invité à prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes de Normandie relatif à la gestion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour les exercices 2017 à 2020.

Le Président :

« Merci beaucoup. Je reviens sur les observations de la Chambre régionale des comptes. J'en ai déjà parlé assez abondamment dans les propos liminaires. Je ne vais pas alourdir les choses. Je voulais vraiment insister sur le fait que ce rapport est positif pour l'agglomération. Il dit bien que nos finances sont sainement gérées. Je voudrais remercier les services qui ont fait l'objet du contrôle avec nous tous pendant plus de 6 mois, Franck DUVAL, Marion PLAINE, Laurent RONIS-LE MOAL, tous les DGA d'ailleurs, qui ont répondu précisément à toutes les questions des magistrats. Un contrôle de la Chambre régionale des comptes est régulier dans les collectivités. C'était le premier pour nous.

Il faut en retenir que les finances de l'agglomération sont bien gérées. Nous avons répondu à un grand nombre de remarques qui sont formulées dans le rapport par nos actions dans ce mandat, avec notamment des actions opérationnelles. Un montant d'investissement via notre Plan Pluriannuel d'Investissement à hauteur de 300 millions d'euros, avec les conditions pour améliorer notre taux d'exécution puisqu'il en est question dans le rapport via un renforcement des équipes de la direction des bâtiments, la DIB. Sur l'aspect financier toujours, nous avons une critique qui est formulée sur les délais de paiement. J'y attache une grande importance. Nous devons pouvoir payer les entreprises dans les délais. C'est essentiel. Ce n'est pas crucial pour les grandes entreprises, mais pour les petites et moyennes entreprises, être payé dans les délais est vital. C'est un enjeu de trésorerie. C'est aussi notre crédibilité qui est en jeu. J'insiste régulièrement auprès des services pour que nous soyons exemplaires en la matière. Il se trouve aussi parfois que ce soit l'entreprise qui transmette tardivement ses factures et n'a pas le bon procédé pour les transmettre sur une

plateforme. Parfois, il y a eu des changements de logiciels qui ont été opérés pour que nous puissions améliorer cela. Néanmoins, ça m'arrive encore d'être sollicité par des entreprises pour quelques retards de paiement. Ce que je voulais vous dire, c'est que nous sommes aujourd'hui en moyenne à 34 jours de paiement. La loi impose 30 jours. Nous sommes légèrement au-dessus, mais je ne doute pas une seconde que nous allons nous y employer. L'an prochain, quand on fera le bilan, nous devons être sous les 30 jours. Mais nous y sommes presque.

Sur les finances, il y a une autre obligation de faire qui concerne la dotation de solidarité communautaire. Je vais essayer de m'atteler à vous le présenter. Vous avez vu qu'il était reproché à l'agglomération d'avoir une DSC qui est plus compensatrice. Nous avons été construits comme ça pour que la DSC puisse bien compenser les choses. Mais nous sommes bien dans la loi. Il y a trois critères pour l'affectation de la DSC, qui a augmenté très fortement de 1,8 million à 5,8 millions : le potentiel fiscal par habitant, le revenu moyen par habitant et la péréquation. Il faut pour les deux premiers critères être à au moins 35 %, nous sommes à 37. Nous sommes donc dans les clous. J'avais précisé que lors du démarrage de l'EPR, nous allons revoir notre pacte fiscal et financier pour que nous puissions avoir une dimension de péréquation plus forte dans le partage de la DSC. Pour que le partage de la richesse supplémentaire puisse se faire selon une grille de lecture qui soit d'avantage sur de la péréquation, je vous l'ai toujours indiqué et c'est ce que je vous proposerai le moment venu. Sur les autres obligations de faire, vous avez la question de l'amélioration de l'information sur les questions budgétaires. Nous y avons répondu dans ce mandat. Les observations concernent la période 2017-2020. Nous avons mis en place des webconférences, des cycles d'information. Les commissions de territoire informent le conseil communautaire de l'ensemble des sujets, en plus des commissions prospectives. Nous sommes désormais dans les clous. Nous avons fait en sorte que notre commande publique se rapproche des territoires, qu'elle soit plus simple, plus lisible, qu'elle améliore ses procédés. Nous sommes désormais dans les clous. Sur la question des compétences et en particulier de la GEMAPI, il nous a été reproché de ne pas nous être suffisamment saisis de cette compétence communautaire. La réponse a été donnée dans ce mandat. En 2021, un vote d'investissement à hauteur de 26 millions et des équipements qui servent à protéger contre les inondations qui basculent dans le giron communautaire. Une réponse a été donnée à cette remarque. Sur la question des mobilités, nous ne sommes ni dans l'obligation de faire ni dans la recommandation. C'est juste une remarque formulée. Sur la nature de la DSP, le débat est très technique. Nous faisons exactement ce que tout le monde fait sur le niveau entre la dotation de l'agglomération et les redevances perçues sur les usagers, nous sommes même au-dessus de ce que fait la moyenne, à 20 % contre 17 % en moyenne. Sur la clé de répartition sur les financements BNG, nous sommes à 61 % pour l'agglomération et c'est 75 à 80 % dans les autres agglomérations. Nous sommes très en dessous, avec 30 % de financement Etat-Région-Europe. Cette clé de répartition, retenue à l'époque, s'applique à tous les projets. Le dernier bureau communautaire a d'ailleurs validé les prochains pôles d'échanges multimodaux qui auront exactement la même clés de répartition. Sur la politique des ressources humaines, notre gestion est saluée comme rigoureuse et saine. On parle de temps non complets nombreux mais la gestion des services communs l'impose malheureusement. Nous essayons de réduire le plus que nous pouvons.

Je crois avoir été le plus complet possible sur les différentes observations qui sont peu nombreuses. Sur la page de synthèse, au début, sur les quatre recommandations, les trois obligations de faire. Tout le reste relève de remarques qui n'ont pas d'autres répercussions. Le rapport est donc positif. La critique sur notre organisation en proximité, je la prends comme un encouragement. Je le dis et je l'assume. On ne peut pas plaquer un modèle d'agglomération unique. C'est vrai que nous sommes singuliers. Cette organisation des territoires n'existe que très peu ailleurs. Quand on lit le rapport, on comprend que cela retarde le circuit décisionnel. Pour moi, j'en fais une réponse aux critiques sur le poids limité des pôles de proximité. Je perçois que la Chambre régionale des comptes dise le contraire, puisque vous avez en réalité un poids important, la preuve vous avait largement débattu sur ce rapport. Vous préparez la décision communautaire, vous gérez les services communs. C'est un échelon essentiel à la vie communautaire. Ce n'est pas un échelon qui désamorce les débats. C'est un échelon qui permet de les organiser et qui permet, en proximité, de gérer notre organisation et qui permet également, via les Maisons du Cotentin, de recevoir

un public de plus en plus nombreux. nous avons d'ailleurs de très bons chiffres sur la fréquentation du bus. La critique sur l'organisation m'encourage à conforter les pôles. Christèle CASTELEIN pourra répondre à vos questions sur ce point. Harmoniser notre fonctionnement ne signifie pas de l'uniformiser. Cette présentation est sommaire. Je ne vous fais pas la lecture du rapport. Je voulais juste y apporter quelques commentaires. Jacques COQUELIN ? »

Jacques COQUELIN :

« Sur la proximité, j'ai le sentiment que la Cour sort de ses prérogatives. Ça, c'est de la politique. Ce n'est pas son rôle. »

Le Président :

« Absolument. C'est une remarque d'opportunité et non de légalité. Qui d'ailleurs n'est pas reprise dans la synthèse globale mais formulée dans une page qui nous a également surpris. Avez-vous des questions ou des remarques ? Monsieur SCHMITT »

Gilles SCHMITT :

« Merci Monsieur le Président. Bonsoir. Juste une remarque préliminaire. C'est assez surprenant quand on lit le rapport que l'on se fasse critiquer sur notre organisation interne alors que c'est l'État lui-même qui nous avait imposé, du moins à beaucoup de communes, de créer ce vaste EPCI. Je suis tout à fait rassuré d'entendre, Monsieur le Président, que vous allez œuvrer pour maintenir cette proximité. De ce point de vue, nous sommes parfaitement raccord. Et c'est tant mieux. Une ou deux questions par rapport à la mobilité. À la page 27 du rapport, il est écrit que la Chambre demande à l'agglomération de redéfinir la nature de ses rapports avec le délégataire des transports publics conformément à la loi dans le cadre d'un marché public. C'est ce que vous évoquiez tout à l'heure. Il est marqué que la Chambre demande. Est-ce que l'on va devoir aller jusque-là ou est-ce qu'on peut "passer outre" ? Et une deuxième chose, plus une observation qu'une question. À plusieurs reprises, lorsqu'on a évoqué les travaux liés au BNG et au pôle intermodal, on avait précédemment demandé à ce que les deux choses soient séparées. On ne va pas refaire le débat, ça a été inclus ensemble, pas de souci. Je note quand même à la page 30 que des remarques qui avaient été faites par certains de nos collègues ici présents au sujet de l'enchevêtrement entre des aménagements de voiries et le projet mobilité au sens strict du terme, ces remarques, on les retrouve dans le rapport de la Chambre régionale des comptes. Il est évoqué en bas de la page 30 le fait qu'il faudrait réexaminer la convention qui est faite entre Cherbourg-en-Cotentin et l'agglomération par rapport à ces différents travaux. Là encore, que va-t-il se passer ? Merci. »

Le Président :

« Je vais laisser Arnaud Catherine répondre. On n'est ni dans la recommandation ni dans l'obligation de faire. S'il y avait un problème majeur soulevé par la Chambre, on serait à minima dans la recommandation. Sur la question de la délégation de service public, je n'ai peut-être pas été clair dans mon explication parce que ce n'est pas un sujet simple. Lorsqu'on est en délégation de service public, il faut une part de recette des usagers plus importante que celle qui est la nôtre. Cette remarque ne sera pas suivie d'effets parce que ça ferait tomber toutes les délégations de service public en France en matière de transport puisqu'elles fonctionnent toutes sur ce modèle. Et d'ailleurs, je pense à celles qui fonctionnent sur la base de la gratuité aux usagers, celles-là serait encore plus disqualifiée que la nôtre puisque la part des recettes n'existe pas. Cette remarque de la Chambre n'aura pas d'impact, elle a un raisonnement strictement juridique. Nous ne sommes pas classés dans les recommandations ou dans les obligations de faire. Je laisse Arnaud Catherine compléter. »

Arnaud CATHERINE :

« Merci Monsieur le Président. Ce que dit la Chambre régionale des comptes, c'est que le modèle de délégation de service public n'est pas adapté parce que les recettes commerciales ne seraient pas suffisantes. Le délégataire prendrait peu de risques. C'est peut-être l'avis de la Chambre régionale des comptes. J'ai pris le soin de regarder dans le rapport Duron qui a été réalisé il y a quelques années sur le financement des transports publics en France. Il analyse 189 réseaux français, donc tous les réseaux français. Je constate que les recettes commerciales, en moyenne, représentent 17 % du financement contre 83 % qui sont liés soit au versement mobilité, soit à l'apport des collectivités ou de l'État. Donc nous, avec nos 20 %, nous sommes complètement dans l'épure d'une délégation de service public. J'ajoute que nous intégrons les circuits scolaires, et comme vous le savez, ces circuits sont encore plus déficitaires que les circuits commerciaux. Enfin, aujourd'hui, avec le nouveau réseau de transport, vous avez pu constater que les chiffres sont plutôt rassurants et même très positifs, et que les recettes commerciales, de par la fréquentation en augmentation constante, vont nécessairement augmenter. Ça, c'est rassurant.

Vous évoquiez le Bus Nouvelle Génération. Il est prévu que la fréquentation, une fois que le réseau sera abouti sur Cherbourg-en-Cotentin, augmente de 70 %. Ça signifie que les recettes commerciales vont croître aussi. Oui, c'est une remarque qui est faite par la Chambre régionale des comptes, mais comme l'a rappelé le président, c'est ce qui se fait partout en France. C'est un peu surprenant. Sur la compétence voirie, il est évoqué très précisément dans le rapport que le modèle juridique retenu, à savoir le transfert que nous avons opéré par voie de convention, ne serait pas le meilleur modèle juridique. Sachez que c'est le même modèle que nous appliquons pour les stations intermodales. Et le niveau de financement sera exactement le même. Je vais revenir sur la clé de répartition du financement. Mais sachez aussi qu'à Saint-Brieuc, c'est d'ailleurs un peu sur ce modèle que nous nous sommes appuyés pour faire notre convention, c'est le modèle qui avait été retenu. Je ne sais pas s'il a fait l'objet de remarques de la Chambre des comptes locale, mais en tout cas, c'est un modèle qui existe par ailleurs.

Mais puisqu'on évoque le financement, je voudrais aussi rappeler le versement mobilité. C'est une question qui avait été posée par Patrick FAUCHON. Je l'en remercie. Il a eu récemment les chiffres par commune. Nous avons les chiffres. Pour votre information, 60 % des recettes liées au versement mobilité sont sur le seul périmètre de la ville de Cherbourg-en-Cotentin. 18,7 % pour La Hague, 8 % pour Les Pieux, 3,4 % pour Flamanville et 3,3 % pour Valognes. Sur ces 5 villes, le versement mobilité, c'est 93,5 % des recettes. Ça veut dire que la ville de Cherbourg-en-Cotentin participe très largement au financement du transport sur l'ensemble de l'agglomération du Cotentin, surtout si on ajoute les recettes commerciales qui sont à 80 % issues du réseau urbain de Cherbourg-en-Cotentin. Donc, à l'arrivée, sur Cherbourg-en-Cotentin, les recettes totales, c'est à peu près 64 % du budget contre 36 % pour le reste des communes. Donc, ça permet aussi de mettre en lumière l'ensemble et l'intégralité des financements et d'où ils proviennent.

Le Président :

« Merci, Monsieur CATHERINE, de ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Oui. »

Anne MADELEINE :

« Bonsoir. Je prends la parole parce que je ne l'ai pas prise depuis que je suis élue. C'est pour remercier de la qualité de nos échanges hier en pôle de proximité, avec la présence de madame PLAINE, qui a répondu à l'ensemble de nos questions et nous n'avons pas souvent l'occasion d'avoir la réponse à toutes les questions même s'il y a une amélioration. Je voulais souligner que j'avais beaucoup apprécié les réponses. Néanmoins, j'ai une question qui n'a pas eu de réponse, donc je me permets de la poser ce soir. C'est dans la réponse que vous formulez au rapport qui nous a été donné. Vous parlez du schéma directeur immobilier et de

la mise en vente de plusieurs sites. Je voulais savoir si vous aviez une idée des sites qui étaient pressentis. »

Le Président :

« L'étude n'est pas terminée. On sait qu'il y a des sites sur lesquels on devra prendre des choix manifestes de vente, parce que ça correspond à une pratique historique d'anciennes communautés de communes sur des compétences qui ne sont plus les nôtres aujourd'hui. On a un recensement pour tout vous dire un peu complexe, parce qu'il y a énormément de sites dont nous sommes propriétaires. L'idée, c'est que le périmètre qui reste dans le giron de l'agglomération soit celui qui relève soit de nos compétences, soit d'un sens particulier à ce qu'on le garde. On aura un débat le moment venu, notamment quand on parlera du plan de rationalisation de la dépense de l'agglomération. Ce sera peut-être le moment de l'évoquer, peut-être pour le prochain conseil au mois de mars. On pourrait être prêts. Au mois de mars, on aura un conseil budgétaire qui sera un conseil qui fixera nos grandes lignes de l'année. C'est un conseil également où on présentera, avec Éric BRIENS, la question de la rationalisation de la dépense, comment on a une administration communautaire plus efficiente, organisée de façon optimale. Nous n'avons plus la contrainte du pacte, mal qualifié, de confiance, on en avait parlé à plusieurs reprises, qui était le retour du pacte de Cahors, mais néanmoins, je trouve que sans la pression de l'État, on peut aussi être exemplaire, nous-même, parce qu'on l'aura décidé, sur des économies et c'est peut-être à ce moment-là qu'on pourra parler, si l'administration est prête, sur ce qu'on peut se délester comme patrimoine qui est pour le moment dans notre giron. Mais ce sont les élus qui auront le dernier mot sur les territoires concernés et sur les ventes. Ce sera une autre illustration encore du sens, parce qu'on consultera les commissions de territoire pour les territoires concernés par ces ventes potentielles. D'autres questions ou remarques ? Monsieur HÉBERT ? »

Dominique HÉBERT :

« Merci, Monsieur le Président. Assez rapidement, puisque c'est une intervention aussi pour donner la position de Cherbourg-en-Cotentin. Mais ça va dans le même sens que vos propos liminaires et l'intervention de Jacques. Effectivement, ce contrôle de la cour régionale des comptes arrive après seulement quatre ans d'existence de l'agglomération et c'est un petit peu juste pour pouvoir juger du travail mis en œuvre, et surtout des fruits, du résultat de ce travail. Néanmoins, de notre côté aussi, on a été surpris par la prise de position du juge, à vouloir défendre une forme d'organisation autour d'un centralisme presque forcé qui viendrait mettre à mal tout le modèle sur lequel on a construit le Cotentin, qui s'appuie surtout sur le maintien de la proximité. Ça fait partie des engagements que nous avons pris quand nous avons créé l'agglomération en 2017. Et donc, la mutualisation des équipes des pôles de proximité viendrait mettre à mal cette proximité qui nous est chère. Et c'est méconnaître aussi l'organisation et la construction de cette agglomération, puisqu'il souhaiterait plutôt communautariser les directions mutualisées portées aujourd'hui par la ville-centre. Il faut savoir que deux tiers des effectifs sont des effectifs de la ville. C'est un modèle différent de bien d'autres agglomérations. Ça peut aussi justifier que ces services mutualisés soient bien des services de la ville, puisque deux tiers des effectifs proviennent de la ville.

Et puis sur la question de l'obligation de faire par rapport à la DSC, on estime également qu'il faudra pouvoir mettre en œuvre la clause de revoyure le plus tôt possible, dès lors que l'on aura connaissance de la date des retombées fiscales avec le démarrage de l'EPR, afin de compenser toutes les pertes de dotation que vont subir les communes de manière mathématique au moment de ce démarrage. Et également pour mieux mutualiser à ce moment-là les charges et les équipements de centralité qui sont portés par la ville-centre et les bourgs-centres. Mais ça va dans le sens de vos propos suite au rapport de la Chambre régionale des comptes. »

Le Président :

« Je confirme que nous aurons un pacte financier et fiscal qui sera revu au moment du démarrage de l'EPR. Je crois qu'il n'y a pas d'autres questions ni observations. Le tableau de vote va s'afficher. Il ne s'agit pas de voter pour ou contre le rapport. Il s'agit de voter sur le fait que nous en avons pris acte. Le vote est ouvert. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192

21h11

Nombre de votants : 171

Pour : 169 - Contre : 0 - Abstentions : 2

La délibération est adoptée.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Prendre acte** du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes de Normandie relatif à la gestion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour les exercices 2017 à 2020,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président :

« Il est pris acte de l'adoption, du fait que nous avons pris connaissance du rapport. Il va faire l'objet de délibérations dans chacun de vos conseils municipaux. Nous allons donc vous adresser un document complet et synthétique sur le terme du débat. C'est déjà prêt. Il est prêt à l'envoi. Il me reste à vous l'adresser dans les prochains jours pour que vous puissiez éclairer le débat dans vos conseils municipaux. »

Délibération n° DEL2023_006

OBJET : Désignation des représentants du Cotentin au comité syndical du Pôle métropolitain réseau Ouest-Normand

Rapporteur : David MARGUERITTE

Exposé

Le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand a été officiellement créé au 1er janvier 2023, par un arrêté du 26 décembre 2022 pris par les Préfets du Calvados, de la Manche et de l'Orne. Il est composé de 25 EPCI membres et des 3 Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

Pour mémoire, le Conseil communautaire du Cotentin avait émis lors de sa séance du 28 juin 2022 un avis favorable à la création d'un pôle métropolitain réseau Ouest normand et en avait approuvé les statuts.

Ce syndicat mixte répond à la volonté de ses membres de disposer d'un outil au fonctionnement plus simple, plus léger par ses coûts de structure et plus souple par ses modalités d'organisation et de décision que le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole. Ce dernier continue d'exister mais se recentre sur le bassin de vie caennais.

La vocation du pôle métropolitain réseau Ouest Normand est de faciliter la conduite d'actions communes par les EPCI de l'Ouest de la Normandie et leur permettre si besoin de parler d'une même voix. L'Ouest Normandie a en effet des caractéristiques et des spécificités propres, qui diffèrent notamment des enjeux de l'axe Seine. Il pourra mener des actions dans le cadre d'un programme triennal dans six domaines : aménagement durable, économie / innovation / emplois, services aux populations, environnement / risques et cadre de vie, transition écologique et énergétique, ainsi que coopérations inter-territoriales et métropolitaines.

Il convient de désigner les représentants titulaires et les représentants suppléants du Cotentin au comité syndical du pôle. Ils seront désormais au nombre de 5 (sur 58 membres) contre 8 (sur 131 membres) précédemment. A titre d'information, la participation annuelle du Cotentin au fonctionnement du pôle métropolitain réseau Ouest-Normand s'élèvera à 9 887,85 € contre 19 848 € lorsqu'il s'agissait du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole.

Vote à bulletin secret.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192
Nombre de votants : 171
Pour : 154 - Contre : 7 - Abstentions : 10

21h13

La délibération est adoptée.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Désigner** pour siéger au Comité syndical du Pôle métropolitain réseau Ouest Normand :

Titulaires :

- David MARGUERITTE,
- Odile THOMINET,
- Oliver DE BOURSETTY,
- Benoît ARRIVE,
- Patrick LERENDU.

Suppléants :

- Véronique MARTIN-MORVAN,
- Michel MAUGER,
- Serge MARTIN,
- Arnaud CATHERINE,
- Sébastien FAGNEN.

- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° DEL2023_007

OBJET : Tarif des distributeurs des articles de natation

Rapporteur : Odile THOMINET

Exposé

Un « Contrat d'exploitation de distributeur » a été signé avec SAS TOP SEC EQUIPEMENT, dont le siège social est au 19 rue de la baignade 94 400 Vitry-Sur-Seine sous le n° 840 314 652 pour occuper un espace du domaine public au sein du centre aquatique Océalis et de la piscine des Pieux afin d'y exercer une activité économique (vente d'articles de natation dans un distributeur) moyennant le paiement d'une redevance.

Ces contrats sont arrivés à leur terme en août 2022 et il est nécessaire de procéder à un appel à manifestation d'intérêt pour leur renouvellement.

Les équipements étant installés au sein des équipements aquatiques, il paraît souhaitable de maintenir un service d'articles de natation sur les piscines, à destination des usagers pendant la période d'appel à candidature. Une prolongation de la convention temporaire d'occupation du domaine public sera signée afin d'assurer la continuité du service dans l'attente de la mise en place de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt et de la désignation du lauréat.

Il est proposé que le montant de la redevance d'occupation du domaine public versé à la Communauté d'Agglomération du Cotentin soit égal à la rétrocession de 5% des bénéfices perçus par la société TOP SEC EQUIPEMENT pour l'exploitation du distributeur installé dans les équipements aquatiques.

Odile THOMINET :

« C'est un service et non un enrichissement, puisque ces redevances, comme il me l'a été demandé sont, pour Océalis, en 2021, 271,80 € et 86 € pour les Pieux. On ne va pas s'enrichir avec ça. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192

21h15

Nombre de votants : 171

Pour : 166 - Contre : 0 - Abstentions : 5

La délibération est adoptée.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Fixer** la redevance annuelle versée par Topsec à la Communauté d'Agglomération du Cotentin à 5% des bénéfices réalisés sur chacun des distributeurs installés dans les piscines,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° DEL2023_008

OBJET : Modification n°1 du règlement intérieur de la commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux du Bus Nouvelle Génération et du dossier-type de demande d'indemnisation.

Rapporteur : Arnaud CATHERINE

Exposé

Par la délibération n° DEL2022_060 en date 28 juin 2022, le Conseil de la Communauté d'Agglomération avait décidé de créer une commission d'indemnisation dans le cadre du projet de Bus Nouvelle Génération.

Suite à la réunion de lancement de cette commission, des modifications du règlement intérieur ont été proposées par les membres.

Ces propositions de modification sont les suivantes :

- article 9 : ajouter à la fin de l'article la mention suivante :

« Le professionnel doit justifier d'une installation dans le périmètre des travaux avant la délibération n° DEL2021_032 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en date du 6 avril 2021 approuvant l'avant-projet du projet de bus nouvelle génération. De même, les activités ayant commencé après la délibération approuvant cet avant-projet ne peuvent ouvrir droit à indemnisation même si elles sont annexes ou accessoires à des activités installées antérieurement et susceptibles, à ce titre, d'ouvrir droit à indemnisation. »

- article 10.2 : ajouter une rédaction spécifique concernant les dispositifs instaurés pendant la période COVID. Ainsi, il est proposé d'ajouter : « Le rapport d'analyse comptable tiendra compte des conséquences, pour le commerce, de l'ensemble des dispositifs instaurés durant la période de pandémie de Covid-19 (fermetures administratives décidées par l'État, aides versées par l'État, etc.) »

- article 11 : il convient de modifier la formulation de cet article. La commission émet simplement des avis et ne prend aucune décision.

Ainsi il convient de modifier comme suit la première phrase de cet article : « Pour une meilleure transparence, tout demandeur sera informé de l'avis rendu par la commission ».

- article 13 : il convient de modifier cet article car la possibilité de modifier le règlement intérieur de la commission relève du Conseil de la Communauté d'agglomération du Cotentin et non du bureau communautaire.

Par ailleurs, il est également proposé de modifier le dossier-type de demande d'indemnisation suite à l'ajustement de l'article 10.2.

Ainsi, il convient d'ajouter dans les demandes de pièces complémentaires, la fourniture des formulaires des demandes d'aides sollicitées au titre du fonds de solidarité avec les bordereaux d'acceptation/refus fournis par l'administration fiscale.

Le Président donne la parole à Monsieur SCHMITT.

Gilles SCHMITT:

« Merci. Une question : A-t-on une idée du montant que l'on a versé aux entreprises impactées par les travaux ? Est-ce qu'on a déjà des idées là-dessus ? »

Le Président :

« Oui, on a une idée, Monsieur CATHERINE va vous répondre. »

Arnaud CATHERINE :

« La commission s'est réunie une seule fois pour étudier le règlement intérieur, mais pour l'instant elle n'a pas étudié le moindre dossier. »

Le Président :

« Merci. Pas d'autres questions ? Le vote est ouvert. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192

21h17

Nombre de votants : 171

Pour : 148 - Contre : 2 - Abstentions : 21

La délibération est adoptée.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Approuver** les modifications de règlement intérieur telles que mentionnées ci-dessus,
- **Approuver** la modification du dossier-type de demande d'indemnisation telle que mentionnée ci-dessus,
- **Valider** la nouvelle version du règlement intérieur annexée à la présente délibération,
- **Valider** la nouvelle version du dossier-type de demande d'indemnisation annexée à la présente délibération,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° DEL2023_009

OBJET : Cotentin Terre Bleue : Gestion et exploitation de la Cité de la Mer - Choix du mode de gestion et autorisation de lancement de la procédure - Modification

Rapporteur : Manuela MAHIER

Exposé

Lors de sa séance du 5 avril 2022, le conseil communautaire a approuvé le principe de concession de service public par voie d'affermage pour la gestion et l'exploitation de La Cité de la Mer à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée de cinq années.

Cette même délibération a autorisé le lancement de la procédure pour le choix du futur concessionnaire.

Au vu des études et réflexions actuellement en cours préalables au lancement de la procédure, il est préconisé une plus grande souplesse sur la durée du futur contrat de

concession pour tenir compte des investissements qui pourraient être sollicités du prochain délégataire.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de modifier la durée de cinq ans initialement arrêtée le 5 avril 2022 pour se prononcer sur une durée comprise entre cinq et dix ans.

La durée définitive de la concession sera comprise dans cette fourchette et portée à l'approbation du conseil au moment du choix du futur concessionnaire.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192 21h19

Nombre de votants : 171

Pour : 159 - Contre : 0 - Abstentions : 12

La délibération est adoptée.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Approuver** la modification de la durée du futur contrat de concession de service public par affermage pour la gestion et l'exploitation de La Cité de la Mer à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée comprise entre cinq et dix années,
- **Préciser** que la durée définitive du contrat sera portée à l'approbation du conseil au moment du choix du futur concessionnaire,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président :

« Le prochain conseil communautaire aura lieu le 16 mars, il sera consacré au débat d'orientation budgétaire entre autres. S'il n'y a pas de questions diverses, je n'en vois pas... Si, Monsieur D'AIGREMONT. »

Jean-Marie D'AIGREMONT :

« Merci. Merci, mes chers collègues. C'est le mauvais moment pour parler et vous retarder pour rentrer à la maison. J'en ai conscience. En plus, c'est pour faire une intervention qui n'a rien d'agréable ni pour vous ni pour moi, parce que j'aimerais mieux vous apporter de bonnes nouvelles. Vous avez tous reçu peut-être ce document qui est très intéressant. Je sais qu'il est peut-être rédigé d'une façon un peu publicitaire, mais il indique que la prochaine guerre sera nucléaire. Je ne l'annonce pas, j'espère que non. Mais ça nous donne des indications. Il y a 100 % des Suisses qui disposent d'un abri, 100 % des Israéliens, 90 % des Russes, 80 % des Chinois, 70 % des Américains. Et la population de la Finlande est protégée à 90 %. En France, zéro. C'est faux, parce que tout le monde sait qu'il y a des abris notamment à l'Élysée. La France à 0 %, ce n'est pas une bonne information. Par contre, ce que je vous propose, c'est que ce n'est pas de faire peur, mais c'est d'attirer votre attention sur le fait qu'on peut se protéger avec des moyens simples si nous avons un malheur. Nous avons dans la Manche des sites qui seraient certainement, pour des ennemis potentiels, notamment La Hague, vous connaissez les établissements, nous pourrions être des cibles. La cible principale serait le quartier général qui est à 40 km au nord de Londres. J'attire cette attention parce que ça mériterait peut-être que vous fassiez un groupe de travail. Moi, je ne suis pas du tout compétent, mais avec des gens compétents, pour trouver des solutions toutes simples. On n'a pas besoin de faire des bunkers ou des choses comme ça, mais des

choses qui seraient possibles de faire, d'avoir des masques, des capsules de sodium ou différents médicaments. Je mets ça à votre réflexion. Je vous prie de m'excuser de vous avoir fait éventuellement peur. Merci. »

Le Président :

« Merci Monsieur D'AIGREMONT. Ça excède un peu la compétence du conseil communautaire, cette étude. Sur ces paroles un peu pessimistes ou apocalyptiques, nous allons nous séparer. Je vous souhaite à toutes et tous une bonne soirée. Merci de votre attention. »

Les délibérations du Conseil ci-dessus visées sont mises à disposition du public au siège et consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à l'adresse suivante : www.lecotentin.fr.

La séance est levée à 21h23.

Le Président

David MARGUERITTE



Le Secrétaire de séance

Estelle HAMEL

